

Image not found or type unknown



Date de signature chez le notaire non respectée

Par **kelly**, le **22/07/2010** à **13:06**

Bonjour, rn rn j'ai signé un compromis de vente pour l'achat de mon appartement le 8 Décembre 2009, et la signature chez le notaire devait se faire avant le 31 mars 2010 (notifié sur le compromis). Hors nous sommes le 22 juillet 2010 et rien est signé chez le notaire car il manque des documents du géomètre. Ai-je un recours pour être indemnisé de ce retard?rnMerci d'avance pour vos réponses